

- Agir sur l'espace dédié au trafic

Action 09.1

Réduire le nombre de places de stationnement : Limiter ou faire disparaître les stationnements existants

Le plan Bruxellois

Le 1^{er} janvier 2014 est entré en vigueur le plan régional de politique du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci prévoit une réduction d'au moins 16% du nombre de places non-réglées (non payante) en voirie au niveau de la Région pour 2018. La création de nouvelles places de stationnement est autorisée uniquement en cas de création de nouvelle voirie et à la condition qu'un nombre équivalent de places non-réglées soient supprimées à proximité.

Source : Bruxelles Mobilité <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/la-mobilite-de-demain/plan-stationnement>

Roanne

En France, de nombreux parkings vont disparaître pour contraindre les utilisateurs de voitures à changer leurs habitudes. Par exemple, la ville de Roanne dans le département de la Loire a transformé un lot de stationnement en zone de loisirs avec un parc et une aire de jeux pour les enfants.

Source : *Guideline Sustainable Parking Management, Clean Air, Soot free for the climate.*